



PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

À L'ATTENTION DU OU DE LA PROCHAIN-E SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-E DES NATIONS UNIES

La prochaine personne qui occupera le poste de secrétaire général des Nations unies va hériter de défis considérables dans le domaine des droits humains, et elle devra se pencher de toute urgence sur la capacité des institutions de l'ONU de garantir et de promouvoir ces droits au niveau mondial. Il est d'une importance vitale qu'elle place les droits fondamentaux de la personne au cœur même de l'action des Nations unies.

Amnesty International présente ici les huit grandes priorités auxquelles elle souhaiterait que le/la prochain-e secrétaire général-e se consacre.

1

FAIRE VALOIR LES DROITS DES PERSONNES MARGINALISÉES

Les discriminations et l'impossibilité pour beaucoup de jouir de leurs droits fondamentaux perdurent sous les formes les plus diverses, aux quatre coins du monde, entraînant un phénomène de marginalisation, accroissant la misère et creusant les inégalités sociales, économiques et politiques.

La prochaine personne à la tête de l'ONU devra se poser en défenseur-e des droits des personnes marginalisées et chercher à mettre un terme à la discrimination sous toutes ses formes.

2

PRÉVENIR ET FAIRE CESSER LES ATROCITÉS DE MASSE

Les conflits prolifèrent. Les États et les groupes armés s'en prennent délibérément aux civils et commettent de graves atteintes aux droits fondamentaux. Aux termes de l'article 99 de la Charte des Nations unies, le/la secrétaire général-e a le pouvoir d'« attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Il lui incombera de faire usage de cette prérogative et entre autres, dans le souci de lancer une mise en garde précoce pour éviter les violences et protéger les civils, de rendre compte des menaces qui pèsent sur les droits humains. Il lui faudra également encourager et aider les États à efficacement prévenir et faire cesser les atteintes graves au droit international humanitaire et relatif aux droits humains.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



3

CHANGER LA DONNE POUR LES FEMMES ET LES HOMMES RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les personnes réfugiées, migrantes ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui fuient les conflits armés et les atteintes aux droits humains sont plus nombreuses que jamais.

Le/la secrétaire général-e devra, en appui à la Convention relative au statut de réfugié, proposer une nouvelle approche mondiale de la question des réfugiés qui soit fondée sur une coopération internationale soutenue et volontaire, ainsi que sur un partage équitable des responsabilités. Il lui incombera aussi de présider à un large examen des structures actuelles de gouvernance des migrations internationales, dans le souci d'y intégrer les droits humains. Il lui faudra dénoncer avec constance la xénophobie.

4

COMBATTRE L'IMPUNITÉ

Étant à la tête des Nations unies, son engagement en faveur de la lutte contre l'impunité pour les crimes sanctionnés par le droit international est absolument crucial, sur le plan tant national qu'international.

La prochaine personne qui assumera les fonctions de secrétaire général devra veiller à ce que la Cour pénale internationale et les autres tribunaux de stature internationale bénéficient d'un soutien politique et financier satisfaisants.

5

GARANTIR L'ÉGALITÉ DES GENRES

On ne saurait trop insister sur l'importance des droits des femmes et de l'égalité des genres, aussi bien au sein des Nations unies qu'à l'extérieur.

Le/la secrétaire général-e devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres, en favorisant la mise en œuvre des principaux engagements pris en faveur de cette dernière, par exemple dans le cadre du Programme sur les femmes, la paix et la sécurité et des Déclaration et Programme d'action de Beijing.

6

DÉFENDRE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La répression par l'État des voix dissidentes et des protestations s'est amplifiée de façon alarmante ces dernières années. Or, l'action de la société civile constitue un rempart indispensable contre la régression du respect des droits humains.

Le/la secrétaire général-e devra afficher clairement son soutien à la société civile, et en particulier aux journalistes et à celles et ceux qui défendent les droits humains. Il lui faudra se mobiliser pour le respect de leurs droits et s'opposer aux représailles dont ces personnes pourraient faire l'objet.

7

EN FINIR AVEC LA PEINE DE MORT

Des progrès notables ont été accomplis sur la voie de l'abolition de la peine de mort dans le monde.

Le/la secrétaire général-e devra faire tout son possible pour parvenir, au cours de son mandat, à l'abolition universelle de la peine capitale.

8

RENFORCER L'INFLUENCE DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Les droits humains constituent l'un des grands axes de la mission des Nations unies, avec le développement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La personne qui assumera les fonctions de secrétaire général devra veiller à ce que les droits humains occupent une place et disposent de moyens suffisants. Elle devra s'engager à poursuivre l'initiative « Les droits avant tout » et à aider les États membres à tenir leurs promesses en matière de droits humains au niveau national, notamment dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il lui faudra prendre des mesures audacieuses et déterminantes, pour que l'humanité s'engage sur la voie du développement durable et de la résilience, sans que personne ne soit oublié sur le bord du chemin.

À l'occasion de ses visites dans les pays membres et de ses rencontres avec les dirigeants et les représentants des États, elle devra évoquer avec constance les préoccupations relatives aux droits humains, y compris au risque de se trouver en désaccord avec des pays membres.

Il lui faudra aussi prendre des mesures pour que les Nations unies maintiennent dans toutes leurs activités le plus haut niveau d'intégrité et de transparence, notamment en nommant les bonnes personnes aux postes de responsabilité et en veillant à ce que le personnel soit tenu de rendre des comptes, sachant qu'il y a eu par le passé de sérieux manquements dans des domaines tels que l'exploitation et les abus sexuels.

Le choix de la prochaine personne qui occupera le poste de secrétaire général est l'un des principaux points de l'ordre du jour des Nations unies de cette année. La procédure, comme son résultat, auront des conséquences considérables pour l'organisation et, surtout, pour les hommes et les femmes du monde entier. Le/la prochain-e secrétaire général-e des Nations unies devra faire des droits humains sa première priorité, et cette initiative aura des répercussions majeures sur la paix, la sécurité et le développement dans le monde.